

Étapes de la période de transition				
Étapes	Calendrier	Fournisseurs		Employeurs ⁽¹⁾
		Fabricants et importateurs	Distributeurs	
Étape 1	De l'entrée en vigueur de la LPD modifiée et du nouveau RPD au 31 mai 2017	Conformité avec les exigences du RPC ou du RPD	Conformité avec les exigences du RPC ou du RPD	Consulter l'organisme de réglementation FPT en matière de SST
Étape 2	Du 1 ^{er} juin 2017 au 31 mai 2018	Conformité avec les exigences du RPD	Conformité avec les exigences du RPC ou du RPD	Conformité avec les exigences du RPC ou du RPD
Étape 3	Du 1 ^{er} juin 2018 au 30 novembre 2018	Conformité avec les exigences du RPD	Conformité avec les exigences du RPD	Conformité avec les exigences du RPC ou du RPD
Achèvement	1 ^{er} décembre 2018	Conformité avec les exigences du RPD	Conformité avec les exigences du RPD	Conformité avec les exigences du RPD
(1) Il faut consulter l'organisme de réglementation FPT en matière de SST compétent pour confirmer les exigences et la période de transition.				

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site de [Santé Canada](#)